

X.**BUDGET**

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1877.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1877, s'élève à 1,120,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1876, une augmentation de 79,000 francs. Cette différence provient des modifications suivantes, savoir :

1^o Augmentation de 15,000 francs sur les non-valeurs de la contribution foncière;

2^o Augmentation de 5,000 francs sur les non-valeurs de la contribution personnelle;

3^o Augmentation de 2,000 francs sur les non-valeurs des redevances des mines;

4^o Augmentation de 2,000 francs sur les frais de poursuites irrecouvrables, etc.;

5^o Augmentation de 80,000 francs sur les restitutions de droits perçus abusivement, etc., par l'administration de l'enregistrement.

Par contre, il y a une diminution de 25,000 francs sur les non-valeurs du droit de patente.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1877, est fixé à la somme de *un million cent vingt mille francs* (1,120,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 21 février 1876.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1877.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	125,000	"	453,000 "
2	— — — personnelle	175,000	"	
3	— sur le droit de patente.	125,000	"	
4	— sur les redevances des mines.	4,000	"	
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	4,000	"	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	130,000	"	687,000 "
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	500,000	"	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000	"	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,000	"	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours ^{ment} des droits de pilotage, de phares et fanaux.	25,000	"	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,120,000	"	1,120,000 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 21 février 1876.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,000	»	125,000	110,000	15,000	»	
175,000	»	175,000	170,000	5,000	»	
125,000	»	125,000	150,000	»	25,000	
4,000	»	4,000	2,000	2,000	»	
4,000	»	4,000	2,000	2,000	»	
433,000	»	433,000	434,000	24,000	25,000	
DIMINUTION. fr.				1,000		
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
500,000	»	500,000	420,000	80,000	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
687,000	»	687,000	607,000	80,000	»	
AUGMENTATION. fr.				80,000		
433,000	»	433,000	434,000	»	1,000	
687,000	»	687,000	607,000	80,000	»	
1,120,000	»	1,120,000	1,041,000	80,000	1,000	
AUGMENTATION. fr.				79,000		

